



# JOURNAL MUNICIPAL

*Juin 2020*

**À l'intérieur :**

- Page 1 : Date de conseil et calendrier,
- Page 2-3: Nouvelles municipales et avis publics, collecte encombrant
- Page 4 : Informations et chronique compostage domestique.



**Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera à huis clos lundi 6 juillet 19h30 à l'hôtel de ville, les séances peuvent être écoutés dès le lendemain à l'adresse suivante**

<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/municipalite/conseil-municipal.html>.

ATTENTION, la collecte du bac vert ce fera aux 2 semaines pour juillet et août, de retour à la l'horaire normal en septembre.

Juillet 2020						
D	L	M	M	J	V	S
			1 Brun	2 Vert	3 Bleu	4
5	6	7	8 Brun	9	10	11
12	13	14	15 Brun	16 Vert	17 Bleu	18
19	20	21	22 Brun	23	24	25
26	27	28	29 Brun	30 Vert	31 Bleu	

Août 2020						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5 Brun	6	7	8
9	10	11	12 Brun	13 Vert	14 Bleu	15
16	17	18	19 Brun	20	21	22
23	24	25	26 Brun	27 Vert	28 Bleu	29



Vert poubelle



Bleu recyclage



Brun compost

**Chaque couleur a une vocation précise!**

ATTENTION : Le bac brun (matières organiques) se fera uniquement dans la zone urbaine. C'est-à-dire de l'intersection du rang Barrette jusqu'au 400 route 195 inclus et les rues du village.

### **Fermeture du Bureau municipale;**

Prenez-note que le bureau municipal demeure fermé pour une période indéterminée.

Nous sommes disponibles à répondre à vos questions par téléphone au 418-743-2914 poste 1 du lundi au jeudi entre 10h00 et 16h00, par Facebook (Messenger) ou par courriel [stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca)

### **Nouvelles municipales :**

- Le taux d'intérêt sur les comptes passés dus est maintenu à 0% pour le mois de juin.
- Il n'y aura pas de terrain de jeux pour les enfants dus aux consignes émis par le gouvernement du Québec cette année.
- le conseil a mandaté R et O énergie pour les travaux de réaménagement du centre des loisirs et du bureau municipale. (Mécanique du bâtiment)
- Une demande sera faite auprès du ministère des transports pour installer une signalisation indiquant une possibilité de dérapage dans les courbes du secteur du pont Boudreault.
- La municipalité fera un emprunt temporaire de 142 775.00 auprès de caisse Desjardins Vallée de la Matapédia en conformité avec le règlement d'emprunt 337-20, et un deuxième emprunt temporaire de 345 693.00\$ auprès de caisse Desjardins Vallée de la Matapédia en conformité avec notre programmation de la TECQ; cet emprunt sera remboursé au 31 mars 2021

### **Avis publics**



# Le 15 juillet

**(Important : mettre les rebus la veille)**

La collecte des gros rebuts est réservée aux objets de grande dimension qui ne peuvent pas être déposés dans un bac roulant. Les petits appareils domestiques et les jouets pour enfants peuvent être apportés à l'écocentre ou placés dans le bac à déchets.

Les résidus domestiques dangereux, les matériaux de construction, de rénovation et de démolition, les appareils électroniques ou informatiques, les pièces automobiles et les pneus ne sont pas acceptés lors de la collecte des gros rebuts.

Même si vos articles, rebuts ou pièces de véhicule sont présents sur votre propriété depuis des années, sachez qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de nuisances et tout ce qui constitue une nuisance est prohibé.

Pour maintenir une qualité de vie et un environnement propre, des inspections à cet effet seront effectuées au cours de l'année afin de voir au respect de la réglementation en vigueur et des sanctions pourront être attribuées en cas de non-respect de cette dernière.

Il est donc important que tous, nous participions activement à garder notre milieu de vie agréable, attrayant, propre et sécuritaire pour un meilleur voisinage.



**Un message de votre municipalité**

## Liste des comptes du mois de Mai

NOM	Description	SOLDE
AIR LIQUIDE	Location	177.56
ALIMENTATION N.M. INC.	Bureau	1.21
ALLIANCE 9000	Annuaire	142.00
ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC	Honoraire	674.82
AUTOMATION D'AMOURS INC.	Eaux-Usée	397.97
AUTO PART PLUS	Garage	8.97
BRANDT MONT-JOLI	Niveleuse et loader	2 045.98
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	Location	62.10
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	Honoraire	4 163.59
CARQUEST PIECES D'AUTOS	Garage	53.09
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	Western et remorquage	1 189.44
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	Ajustement de facture	26.21
COPIEUR PCM	Photocopie (2mois)	730.16
DICOM EXPRESS INC.	Cueillette	14.49
JEAN-YVES DUFOUR	Location table de billard	344.85
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	Éclairage de rue	714.54
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS 1982	Heure de pelle	885.31
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutation	17.00
YVETTE GAGNON	Ménage	150.65
GARAGE YVAN THIBAUT	Réparation balai	34.44
GROUPE ULTIMA INC.	Assurance	135.00
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	Pub 75 ans	192.00
GROUPE YVES GAGNON	Bureau	89.38
HARNOIS ÉNERGIE	Diesel	4 551.86
HYDRO QUEBEC	Électricité	4 085.80
J. F. EXCAVATION & SERVICES	Pelle	2 276.51
JOS LEFRANCOIS INC	Inspection	265.36
LACOOB PURDEL	Castor	51.72
LABORATOIRE BSL	Analyse d'eau	85.08
LES POMPES À EAU LS-MARIE BOUC	Pièces	58.71
LES ENTREPRISES GEORGE VALOIS & FILS INC	Débroussaillage Lafrance	13 253.75
LETTREGE ALLARD	Autocollant	574.88
PIÈCE D'AUTOS DR INC	Garage	115.20
NORTEC INDUSTRIEL	Garage	452.07
RCAP LEASING	Location	204.66
RÉNO-VALLÉE INC.	Bureau	218.31
SERRURIER CLEF MOBILE	Clé garage	87.27
SINTO	Graisse, gel et nettoyeur.	1 547.50
SUSPENSIONS SIMARD	Western	457.61
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	Pneu et roue	252.93
YVES GENDRON	Drapeau	40.25
TELUS	Cell garage	58.01
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	Radio	160.56
<b>Total des fournisseurs</b>		<b>41 048.80 \$</b>
<b>Salaire</b>		<b>25 502.68 \$</b>
<b>Total du mois</b>		<b>66 551.48 \$</b>

## ENTRETIEN DES TERRAINS



La propreté est au cœur des préoccupations de la majorité des citoyens. C'est pourquoi les règlements municipaux en vigueur contiennent des dispositions régissant l'entretien des terrains et les diverses nuisances.

Il est important de souligner que l'ensemble du territoire sous la juridiction de la municipalité est assujéti à ces règlements et que ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des personnes physiques ou morales, de droit public ou privé.

Le règlement de zonage stipule, entre autres que :

**« Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritux, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules hors d'usage. »**



Cette année avec la situation actuelle due au covid-19 nous n'aurons pas de visite de l'inspectrice pour le moment! Vous devez la contacter par téléphone!

Vous devez prévoir un délai de 2 semaines avant de recevoir son retour d'appel, alors n'attendez pas avant de faire votre demande!

L'inspectrice vous enverra votre permis par la poste que vous devrez signer et lui retourner, par la suite vous recevrez votre permis et une facture, payable par chèque ou directement à la banque (caisse)! Soyez patient et prévoyez vos travaux à l'avance!

### Chronique mensuelle : Le compostage domestique

Pourquoi composter ?

- ♣ Pour avoir un jardin, des plantes et des fleurs qui sont robustes et en santé
- ♣ Pour faire du jardinage écologique, pour nourrir le sol qui nourrira les plantes
- ♣ Pour avoir une alternative aux engrais chimiques
- ♣ Pour rendre à la terre ce qu'elle nous a donné et ainsi éviter le gaspillage des ressources
- ♣ Pour réduire de 40 % notre sac de poubelle
- ♣ Pour réduire la pollution de l'air et de l'eau parce que les matières putrescibles une fois enfouies sont celles qui génèrent la plus grande quantité de gaz à effet de serre, soit le méthane 21 fois plus nocif que le gaz carbonique. - contaminent les eaux de lixiviation qui sont le mélange de la pluie et de nos déchets enfouis dans le site d'enfouissement.

